



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

établissements publics

Question écrite n° 53685

Texte de la question

M. Pierre-Louis Fagniez appelle l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur le projet de déconventionner les centres médico-psychologiques de Maisons-Alfort et Boissy-Saint-Léger dans le Val-de-Marne. Ces deux institutions sont gérées par l'association de prévention de soins et d'insertion (APSI) depuis une convention signée avec le préfet du département en 1972. Or l'Assistance publique-hôpitaux de Paris souhaite désormais les gérer sans la concertation préalable de l'APSI qui a pourtant démontré l'étendue de son savoir-faire et sa capacité d'innovation dans le soin de proximité. Les structures récemment créées par l'APSI, le centre d'accueil thérapeutique à temps partiel et le service d'accompagnement à la vie sociale, se trouveraient certainement menacées. Un tel changement engendrerait par ailleurs le licenciement de nombreux personnels (psychiatres et psychologues) qui ne pourraient intégrer l'AP-HP faute d'avoir passé les concours propres au régime hospitalier. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer s'il envisage l'arrêt du processus de déconventionnement dans l'intérêt des malades et des personnels des centres médico-psychologiques concernés.

Données clés

Auteur : [M. Pierre-Louis Fagniez](#)

Circonscription : Val-de-Marne (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53685

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 21 décembre 2004, page 10182